

# CONCOURS VIOLON DU RANG

4 postes (3<sup>e</sup> catégorie)

Mercredi 13 juin (1<sup>er</sup> tour)

Jeudi 14 juin (2<sup>nd</sup> tour et finale)

Prise de fonction : 4 septembre 2018

## Règlement et conditions d'engagement

Le concours se déroulera à la Maison de l'Orchestre national d'Île-de-France au 19, rue des Écoles à Alfortville (94140) les **mercredi 13 et jeudi 14 juin 2018**.

L'ordre de passage et les noms des candidats ne seront pas communiqués aux membres du jury avant l'issue de la première épreuve.

L'accusé de réception de la candidature et un plan d'accès seront joints aux traits d'orchestre et envoyés dès réception de l'inscription.

## Épreuves

Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. A chaque étape du concours, le jury se réserve la possibilité de réentendre un candidat dans l'un des concertos demandés. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

Les épreuves se dérouleront de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> épreuve derrière paravent **avec pianiste**
- 2<sup>e</sup> épreuve sans paravent **avec pianiste**
- 3<sup>e</sup> épreuve sans paravent

Les candidats pourront être accompagnés au piano par la personne de leur choix ou par le(la) pianiste désigné(e) par l'Orchestre.

### **Répétitions avec pianiste :**

*Les répétitions avec le (la) pianiste désigné(e) par l'Orchestre sont prévues à la Maison de l'Orchestre, 19, rue des Écoles – 94140 Alfortville le vendredi 8, lundi 11 et mardi 12 juin. **La journée du mardi 12 juin est réservée aux candidats résidant hors Île-de-France.** La date limite des inscriptions pour les répétitions est fixée au 4 juin dans la limite des places disponibles. Le montant de la participation*

n° de Siret : 300 513 132 00054 - APE 90.01Z

financière pour chaque candidat inscrit aux répétitions est fixé à **20 €** pour une durée de **20 minutes**. Les candidats achèteront directement en ligne leur créneau sur <https://indiv.themisweb.fr/0127/fListeManifs.aspx?idstructure=0127>. Ils devront cliquer sur le menu en haut à droite et rentrer le code promo CONCOURS sur cette page. Ils pourront ainsi choisir l'événement « CONCOURS VIOLON DU RANG » en juin et acheter leur créneau (« place »). Toute inscription à la répétition est définitive. **L'inscription est validée uniquement à la réception du règlement**. Les candidats auront la possibilité de régler leur répétition en envoyant un chèque bancaire mais ne pourront pas, dans ce cas, choisir leur créneau horaire. Même si vous n'avez pas pu répéter au préalable, un pianiste vous accompagnera pendant les épreuves du concours

## Règlement du concours

Date limite d'inscription : lundi 4 juin 2018

S'inscrire par e-mail en envoyant la fiche d'inscription à :  
concours@orchestre-ile.com  
(date de réception faisant foi)

Possibilité d'inscription par courrier adressé au service concours de l'Orchestre national d'Île-de-France, service concours au 19, rue des Écoles 94140 Alfortville au moyen du formulaire joint (cachet de la poste faisant foi).

Conditions générales d'inscription : Les candidats doivent satisfaire aux lois et règlements en vigueur notamment pour les ressortissants des pays non membres de l'Union Européenne, et jouir de leurs droits civiques.

En cas de réussite au concours d'un candidat étranger à l'Union Européenne, l'embauche sera soumise à l'obtention du permis de travail ; l'Orchestre s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration. Si ce permis n'est pas accordé au candidat retenu, l'Orchestre peut :

- Proposer le poste devenu libre au candidat arrivé second à l'issue de la troisième épreuve, selon l'avis émis par le Jury du concours,
- Déclarer le poste vacant et organiser un nouveau concours.

Les frais de séjour et de déplacement sont à la charge du candidat.

## Conditions d'engagement

Le candidat **reçu au concours** devra fournir à l'administration **avant sa prise de fonction** au 4 septembre 2018.

- 1 fiche d'état civil ;
- 1 pièce justifiant la nationalité ;
- 1 estimation fournie par un luthier de la valeur du ou des instruments et archets utilisés lors de la prise de fonction.

A l'issue du concours, l'artiste musicien est engagé sous contrat à durée indéterminée assorti d'une période d'essai de 2 mois renouvelable une fois. Cette période d'essai sera éventuellement prorogée d'une durée égale à celle des absences cumulées pour maladie dépassant six jours ouvrables et des périodes de congés payés annuels d'été.

Au cours de cette période, le titulaire du contrat peut, sur notification écrite, donner son congé sans indemnité et moyennant le respect d'un préavis de 7 jours ouvrables. Durant cette même période, la direction peut, sur notification écrite, lui signifier son congé, sans indemnité et moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

L'Orchestre national d'Île-de-France sera, en tout état de cause, considéré comme employeur principal.

Les activités à caractère régulier, notamment d'enseignement, devront faire l'objet d'une information préalable à l'administration de l'Orchestre.

## Conditions de rémunération

La rémunération mensuelle de base actuelle (brute) d'un musicien (3<sup>ème</sup> catégorie) est de **3208,92 €** au 01/01/17 à laquelle s'ajoute une indemnité de résidence de 3% et, éventuellement, un supplément familial. Le nombre d'heures de travail est de 102 heures par mois.

Les artistes sont affiliés à un régime de retraite complémentaire (AUDIENS), à un régime obligatoire de prévoyance spécialement adapté à leur métier et à une mutuelle-santé obligatoire.

Les heures de travail de chaque artiste musicien peuvent être assurées en scène, en fosse, en coulisse, pour concerts, spectacles lyriques et chorégraphiques, séances d'animation concerts scolaires et pédagogiques et toutes répétitions.

La demande d'inscription au concours implique de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à [concours@orchestre-ile.com](mailto:concours@orchestre-ile.com)

Orchestre national d'Île-de-France  
Service concours de la régie  
19, rue des Écoles 94140 Alfortville